



Plan de formation 2025

Extrait du registre des délibérations du comité syndical : Jeudi 27 février 2025

Le comité du syndicat mixte association Maison de la Normandie et de la Manche (SMANM) s'est réuni Jeudi 27 février 2025 à 14 heures 30 à SAINT-LO, à la Maison du Département, salle Jean-François Millet en présentiel et par visioconférence, sur convocation du 13 février 2025 expédiée par courriel du 13 février 2025.

Monsieur Pierre VOGT, Président du SMANM, préside la séance.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS.

| Nombre de membres en exercice | Nombre de présents | | Quorum (Art 5 des statuts modifiés) |
|-------------------------------|--------------------|------------|-------------------------------------|
| | Titulaires | Suppléants | |
| 12 | 5 | 3 | 7 |

PARTICIPANTS

Membres titulaires

M. Pierre VOGT

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS

M. Guillaume HEDOUIN

en présentiel

conseiller régional - Région Normandie
Président du SMANM

conseillère départementale - canton Agon-Coutainville
vice-présidente du SMANM

conseiller régional - Région Normandie

Membres titulaires :

Mme Marie-Françoise KURDZIEL
Mme Nathalie PORTE

en visioconférence

conseillère régionale – Région Normandie
conseillère régionale – Région Normandie

Membres suppléants :

Mme Frédérique BOURY
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS
Mme Nathalie MADEC

en visioconférence

conseillère départementale – canton Les Pieux
conseillère départementale - canton Bréhal
conseillère départementale – canton La Hague

EXCUSÉS

Mme Catherine BRUNAUD-RHYN
M. Antoine DELAUNAY
Mme Marie Pierre FAUVEL
M. Gilles LELONG
Mme Claire ROUSSEAU
Mme Marie-Hélène ROUX
M. Yvan TAILLEBOIS

conseillère départementale – canton Avranches
conseiller départemental – canton Avranches
conseillère départementale – canton Condé Sur Vire
conseiller départemental canton Cherbourg en Cotentin5
conseillère régionale – Région Normandie
conseillère régionale – Région Normandie
conseiller départemental – canton Granville

Plan de formation 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 27 février 2025 précisant les formations envisagées au cours de l'année 2025 ;

Après en avoir délibéré, sans voix contre, ni abstention,

LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE ASSOCIATION MAISON DE NORMANDIE ET DE LA MANCHE, à l'unanimité des membres participants,

prend acte du plan de de formation 2025 établi comme suit :

- Directrice

Priorité 1 - Atelier de mobilité professionnelle (48h soit près de 7 jours)

Priorité 2 - La lecture et la compréhension du bulletin de paie (0,5 jour)

Priorité 3 - La réussite de sa prise de fonction de manager (18h soit 2,5 jours)

- Assistante

Priorité 1 - Valoriser son expertise territoriale à l'étranger (18h soit 2,5 jours)

Priorité 2 - La maîtrise du temps, une dimension essentielle de son organisation (18h soit 2,5 jours)

Priorité 3 - Les bases du management (18h soit 2,5 jours)

Priorité 4 - Les bases des finances publiques locales (18h soit 2,5 jours)

POUR EXTRAIT CONFORME,
**Le Président du Syndicat Mixte
Association maison de la Normandie
et de la Manche,**

Pierre VOGT

En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte association Maison de la Normandie à Jersey ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr